

**BUREAU SYNDICAL
MARCHES PUBLICS**

DELIBERATION N° 3

SEANCE DU 07 JUILLET 2026

Mardi 07 juillet 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOUZE (VP)	X		
Karine ACCASSAT (VP)	X			Thierry BRUYERE- ISNARD (VP)	X		
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)	X		
Virginie BONNET FERRAND (VP)		X		Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)	X		
Edith MANTELIN (VP)	visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)	X			Emma TALAGRAND		X	
Laetitia BOURJAT (VP)	visio			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	X			Laetitia SAVEL	X		
Patricia CURTIUS	X			Gérard AMBERT	X		
Serge BERTHON	X						

**Objet : ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA SARL 3B
BUREAU DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU SYNDICAT**

Le Président rappelle au bureau syndical que, par délibération n° 3 du 23 février 2026, le bureau syndical a approuvé l'attribution du marché de fourniture et de livraison de mobiliers et d'équipements de bureau, notamment pour son lot n°2 - mobilier volant - attribué à la SARL 3B BUREAU pour un montant de 79 379,00 € HT.

Ce marché initial visait à équiper l'ensemble des espaces de bureau et de réunion de la partie restructurée du bâtiment, dans le cadre du projet de restructuration des locaux du syndicat, conçu comme une vitrine de la transition énergétique et dont l'inauguration est prévue à l'automne prochain.

À l'approche de la finalisation des aménagements et de l'installation des équipes dans les nouveaux locaux du chemin d'Argevillières, des besoins complémentaires en mobilier ont été identifiés. Ces besoins concernent notamment des compléments de rangement pour les bureaux (caissons mobiles, armoires et bibliothèques), des écrans de séparation acoustiques et leurs fixations, des piétements et boîtiers de prise pour plans de travail, une table ronde, du mobilier de rangement pour la direction, des vestiaires modulaires de type "Spin Box" pour le niveau -1, ainsi que des chaises de visiteurs supplémentaires.

Le Président expose que ces équipements n'avaient pas été intégrés au périmètre initial du marché, soit parce qu'ils répondent à des besoins précisés après la définition du programme initial, soit parce qu'ils correspondent à des ajustements d'aménagement intervenus au fil de l'avancement du chantier.

Afin de garantir la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement - tant sur le plan esthétique (finitions, teintes et matériaux harmonisés avec le mobilier déjà commandé) que sur le plan fonctionnel et technique (compatibilité des gammes, des systèmes de fixation et des références déjà installées) - il est proposé de confier cette fourniture complémentaire au même titulaire, la SARL 3B BUREAU, déjà attributaire du lot 2 du marché initial.

Le Président précise que ce choix permet en outre de limiter les délais de livraison, d'assurer un interlocuteur unique pour le suivi de l'ensemble du mobilier du bâtiment restructuré, et de sécuriser le respect du calendrier du projet en vue de l'inauguration prévue à l'automne.

La SARL 3B BUREAU a établi le devis en date du 6 mars 2026, complété le 9 juin 2026, détaillant la liste des équipements complémentaires proposés aux mêmes conditions tarifaires (remises et structure de prix) que celles obtenues dans le cadre du marché initial. Ce devis se décompose comme suit :

- compléments pour bureaux (caissons de rangement, écrans frontaux acoustiques et leurs fixations, piétements, boîtiers de prise) : 12 822,65 € HT ;
- mobilier de rangement de direction (armoires, bibliothèques, comptoirs et armoirettes) : 6 400,80 € HT ;
- vestiaires de bureau modulaires « Spin Box » pour le niveau -1 : 5 500,30 € HT ;
- une table ronde de réunion : 465,50 € HT ;
- quatorze chaises de visiteurs : 4 149,60 € HT ;
- éco-contribution mobilier incluse : 334,70 €.

Soit un montant total de 32 300,85 € HT, auquel s'ajoute la TVA au taux de 20 %, représentant 6 460,17 €, pour un montant total TTC de 38 761,02 €, conformément au récapitulatif ci-dessous:

Désignation	Montant
Total net (hors éco-contribution)	31 966,15 €
Éco-contribution mobilier	334,70 €
Montant total HT	32 300,85 €
TVA (20 %)	6 460,17 €
Montant total TTC	38 761,02 €

Le Président rappelle que ce montant, ajouté à celui du marché initial du lot 2 (79 379,00 € HT), reste inférieur aux seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures, et que la présente commande s'analyse comme une prestation complémentaire de même nature, conclue avec le titulaire déjà désigné à l'issue d'une mise en concurrence régulière, dans le respect des principes de bonne gestion des deniers publics et de cohérence du projet d'aménagement.

Le Président propose au bureau syndical d'approuver l'acquisition de ce mobilier complémentaire auprès de la SARL 3B BUREAU et de l'autoriser à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité :

Vu le code de la commande publique ;

- d'approuver sans réserve l'exposé du Président ;
- d'approuver l'acquisition du mobilier de bureau complémentaire auprès de la SARL 3B BUREAU, pour un montant de 32 300,85 € HT, soit 38 761,02 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- de mandater le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré

Le 7/07/2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le _____ et de sa publication ou notification le _____.